



Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
23/09/2026

Conseillers en exercice
18

Président : M. Arnaud FAVE

Secrétaire de séance : Etienne LEROY

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le jeudi 1^{er} octobre 2026, à 20 heures 30 minutes, à la salle de réunions de la salle polyvalente, sous la présidence de M. Arnaud FAVE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Arnaud FAVE, Gwénaëlle QUERE, Benoît PERIOU, Jacques LE STEUN, Sylvie KWAYEB, Raymond TESSIER, Françoise LAURENT, Valérie LE NEN-HAMEURY, Anne GRIMALDI, Bruno CASTREC, Franck BODENES, Katell CORRE, Sabrina BOTORNE, Etienne LEROY, Florent LENCOT et Auguste GIRARDOT

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Hervé PERNIN à Jacques LE STEUN, Anne-Sophie RUDE MENAND à Sylvie KWAYEB

D 2026 10 01 12 – DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT SANTÉ

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que le Pays de Morlaix, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Bretagne et l'ensemble des acteurs du territoire, met en œuvre le deuxième Contrat Local de Santé (CLS) pour la période 2025-2030.

Ce contrat constitue une feuille de route partagée visant à améliorer durablement la santé et le bien-être des habitants. Il s'articule autour de plusieurs priorités : l'accès aux soins, la prévention, la santé mentale, le vieillissement, la santé environnementale ainsi que la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Afin de faciliter les échanges entre les Communes et le Pays de Morlaix, il convient de nommer un élu référent santé.

A ce titre, il pourra notamment :

- relayer auprès de la Commune les informations et initiatives portées dans le cadre du CLS,
- faire connaître les besoins, projets ou difficultés rencontrés sur le territoire communal,
- participer aux rencontres, groupes de travail et temps d'échanges organisés par le pays de Morlaix,
- contribuer au développement d'actions favorables à la santé et au bien-être des habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de nommer Mme Gwénaëlle QUERE en tant qu'élu référent santé.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de

➤ la publication le : 12 / 10 / 2026

➤ la transmission à la Préfecture le : 12 / 10 / 2026

Fait à PLOUEZOC'H, le 12 / 10 / 2026

Pour extrait conforme

Arnaud FAVE, Maire,

Etienne LEROY, secrétaire

